

2002/2007

COMMERCIAL

Contenu net 20 kg

CAPTANE 75 PROTECTEUR POUR LES SEMENCES **Poudre mouillable**

POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES SEULEMENT

FONGICIDE

Aucune teinture ajoutée

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

ATTENTION : L'exposition au captane peut produire des effets sur la santé à long terme. Pour minimiser l'exposition, suivre les directives de la présente étiquette.

GARANTIE : Captane 75 %

NO. D'HOMOLOGATION 6007 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ARVESTA CORPORATION
100 First Street, bureau 1700
San Francisco (CA) 94105
Tél. : 415-536-3480

Distributeur :
TOMEN CANADA, INC.
160, rue Bloor Est, 11^e étage, bureau 1135
Toronto (ON) M4W 1B9
Canada
Tél. : 416-868-1103

B93/A-6.2

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne jamais manipuler à mains nues. Porter des gants en caoutchouc, pas en cuir ni en tissu. Éviter d'éclabousser la peau et les vêtements. Ne pas respirer la poudre. Porter un respirateur et des lunettes à coques pendant le brassage, la manutention et le traitement. Lors du traitement ou de la manipulation, porter des lunettes de protection et des vêtements qui couvrent entièrement les bras et les jambes pour réduire au minimum l'exposition au produit. Porter des vêtements propres, et bien les laver avant de les porter de nouveau. Après avoir manipulé le produit, bien se laver les mains, le visage et les bras avant de boire, manger ou fumer. Prendre une douche après utilisation ou en fin de journée. Laver les vêtements et les gants avant de les porter de nouveau. Toujours travailler à l'écart du vent pour mélanger et charger le produit. Garder toute personne non protégée à l'écart de l'aire de travail ou des endroits proches où le produit peut dériver. Pendant le traitement, le déplacement ou la manutention des semences traitées, travailler dans un endroit bien aéré et porter un respirateur approprié, des lunettes à coques et des gants.

Pour des renseignements sur les niveaux acceptables de résidus aux États-Unis où des cultures traitées avec ce produit antiparasitaire peuvent être exportées, composer le 1-866-375-4648 ou visiter le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS

En cas d'exposition au produit, ou si on soupçonne une exposition, commencer immédiatement le traitement ci-dessous. Pour des traitements supplémentaires, recourir à un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus près.

Ingestion : Faire boire immédiatement plusieurs verres d'eau et faire vomir en insérant un doigt dans la gorge de la victime. Faire boire des liquides jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne pas faire vomir et ne rien donner par la bouche à la victime si elle est inconsciente.

Contact oculaire : Rincer les yeux immédiatement avec une quantité abondante d'eau courante pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières ouvertes pour s'assurer de bien rincer toute la surface de l'œil et des paupières. Recourir à un médecin.

Contact cutané : Rincer toutes les régions affectées avec une quantité abondante d'eau pendant 15 minutes. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Recourir à un médecin en cas d'irritation cutanée. Laver les vêtements avant de les porter de nouveau.

Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Recourir à un médecin en cas d'irritation respiratoire ou si la respiration est difficile.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

À toute heure, 1 (800) 228-5635 poste 174 **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas contaminer les étendues d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Rincer à fond le contenant vide, et ajouter la rinçure à la bouillie dans le réservoir. Suivre les règlements provinciaux s'il faut nettoyer davantage le contenant avant de s'en défaire. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer les contenants vides conformément aux règlements provinciaux. Pour des renseignements sur l'élimination de tout produit inutilisé ou superflu et sur le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'Organisme provincial chargé de la Réglementation du produit ou avec le fabricant.

MODE D'EMPLOI

COMPATIBILITÉ

Le CAPTANE 75 PROTECTEUR POUR LES SEMENCES peut être utilisé avec la plupart des traitements de semence communs, tant les insecticides et fongicides que les engrais. Ne pas utiliser avec des matériaux alcalins tels que la chaux ou avec des huiles ou des émulsions huileuses.

SANTÉ DES PLANTES

Le CAPTANE 75 PROTECTEUR POUR LES SEMENCES n'endommage pas les semences et ne réduit pas leur rendement si on utilise la quantité recommandée. Le produit stimule souvent la germination des semences traitées et donne un résultat supérieur à ceux des autres fongicides pour les semences.

Important : Les sacs de semences traitées au captane doivent porter une étiquette bien visible sur laquelle est écrit : « Cette semence a été traitée au captane contre certaines maladies fongiques. Toxique pour les humains et les animaux. Ne pas utiliser cette semence comme nourriture humaine ou animale. Ne pas vendre aux huileries. »

COLORATION DES SEMENCES

Ce produit ne contient pas de teinture en vertu de la **Loi sur les semences**. Une teinture ou un colorant doit être ajouté pour bien identifier les semences traitées.

TAUX D'APPLICATION

Traiter avant l'entreposage et la plantation pour empêcher la pourriture des semences, des plantules, le pourridié ainsi que les moisissures et autres champignons qui causent des pertes lors de l'entreposage.

Traitement en bouillie : Mélanger d'abord la quantité requise du produit avec un peu d'eau dans une chaudière pour faire une pâte peu épaisse. Mélanger cette pâte dans la quantité d'eau requise pour un équipement pour traitement humide.

Quantité de CAPTANE 75 à utiliser sur les semences

Semence	Bouillie
Maïs.....	39 g/5 kg ou 18,5 g 21 g/25 kg
Oignons (enrobage)	1 kg/kg
Haricots, pois	55 g/50 kg ou 26 g/25 kg
Fèves de soja.....	55 g/50 kg ou 26 g/25 kg
Concombres, cantaloups	63 g/50 kg
Courges, citrouilles, melons d'eau	42 g/50 kg
Betteraves	250 g/50 kg

Betteraves à sucre	125 g/50 kg
Bettes à cardes	250 g/50 kg
Trèfle, luzerne	172 g/50 kg
Crucifères	31 g/50 kg
Épinards	125 g/50 kg
Graminées.....	172 g/50 kg

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'usage ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la **Loi sur les produits antiparasitaires**.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))